

## L'enfant dans la famille. Analyse démographique

---

PATRICK FESTY

Institut National d'Études Démographiques  
133 boulevard Davout,  
F-75 980 Paris Cedex 20 (France)

L'enfant est défini soit par son âge, soit par sa filiation. Le groupe des enfants est constitué d'un ensemble de jeunes gens dans le premier cas, et on distingue en son sein les enfants en bas âge ou les adolescents, etc. Dans le second cas, le groupe se dessine par référence à l'ensemble des familles; on y introduit des distinctions selon le statut juridique (par exemple, les enfants de divorcés) ou selon la position dans la fratrie (par exemple, les aînés ou les demi-frères), etc. Les critères se combinent lorsqu'on étudie, comme on le fera ici, les enfants mineurs selon leur position dans la famille.

Au cours des vingt dernières années, des transformations profondes ont en effet affecté le mode de constitution des familles. Le mariage n'a plus le privilège en matière de formation des couples. Une proportion croissante d'enfants naissent de parents non mariés: près de 40% aujourd'hui en France. Le divorce rompt de plus en plus souvent les mariages, et les unions sans mariage sont plus fragiles encore. Un nombre sans cesse plus important d'enfants vivent à distance d'un de leurs parents, en général leur père. En revanche, ces divorces ou ces séparations sont souvent suivis de nouvelles unions; la fréquence de celles-ci ne s'accroît pas, mais leur nombre augmente en même temps que celui des ruptures. Éloignés d'un de leurs parents, les enfants peuvent ainsi avoir un beau-père ou une belle-mère, plus des demi-frères ou sœurs (enfants qu'un de leurs parents a d'un autre lit), voire des quasi-frères ou sœurs (enfants que leur belle-mère ou leur beau-père a eus d'un lit précédent).

Cet ensemble de transformations tend à sortir de la marginalité statistique des situations familiales qui ont toujours existé, mais qui relevaient jusqu'à présent de l'anecdote, quel qu'ait pu être l'intérêt de ces cas rares.

Une description quantitative est désormais possible de ces situations ainsi que des processus familiaux qui y conduisent. On peut également mesurer, sur quelques exemples, l'originalité des familles françaises comparées à celles d'autres pays industriels. On peut enfin esquisser une analyse statistique des conséquences sur la vie des enfants de ces modifications de l'environnement familial.

## Les situations familiales aujourd'hui <sup>1</sup>

### Les enfants et leur parcours familial

#### *Les enfants nés hors du mariage*

Les enfants *nés de mères vivant seules* forment une proportion faible et à peu près fixe des naissances depuis au moins une vingtaine d'années. Cette proportion est de l'ordre de 3 ou 4% pour les enfants de tous âges. Sachant qu'il y avait, en 1990, environ 14,1 millions d'enfants de zéro à dix-huit ans, on peut donc estimer à environ 500 000 le nombre de ceux issus de mères sans conjoint au moment de leur accouchement (tableau 1A). Répartis équitablement entre les diverses générations, ces enfants ont la même structure par âge que l'ensemble.

TABLEAU 1A: NOMBRE D'ENFANTS MINEURS (1990)  
SELON LEUR SITUATION FAMILIALE À LA NAISSANCE

nés d'une mère vivant seule	500 000	
nés de parents vivant ensemble non mariés	1 500 000	
nés hors mariage légitimés		7 à 800 000
nés hors mariage non légitimés		7 à 800 000

À cette stabilité au fil du temps, s'oppose la montée rapide de la proportion d'enfants *nés de couples cohabitants*, d'abord lentement entre la fin des années 1960 et la fin des années 1970, puis vigoureusement depuis la décennie 1980. C'étaient 3 ou 4% des naissances vers 1970, 7 ou 8% vers 1980 et 26 ou 27% vers 1990. Les enfants aujourd'hui les plus âgés appartiennent donc à des générations où leur importance était faible, mais les nombres sont beaucoup plus élevés chez les jeunes. La proportion d'enfants mineurs nés de couples non mariés est ainsi une moyenne de situations très disparates. En

1. Extrait de Festy P. 1994 "L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants", *Population*, 6.

1990, c'était environ 10%, soit près de 1,5 million d'enfants (tableau 1A). Mais le trait essentiel de ceux-ci est leur jeunesse : fortement représentés avant cinq ans mais peu au-delà de dix, leur âge moyen est de l'ordre de 6,4 ans contre 9,3 ans pour l'ensemble des enfants. L'écart est une mesure de l'effet de génération très intense qui marque la montée de la fécondité hors mariage.

Au total, environ deux millions des enfants mineurs sont *nés hors du mariage*, répartis en deux grands groupes d'effectif et d'âge moyen très différents.

Une fraction de ces enfants a été *légitimée* par le mariage de leurs parents. Leur effectif est sans doute essentiellement pris dans le groupe né de parents cohabitants plutôt que dans celui des mères vivant seules au moment de l'accouchement. Dans les générations anciennes, plus de la moitié des enfants nés hors mariage ont été légitimés, contre moins d'un tiers dans les générations récentes<sup>2</sup>. Soit environ 7 à 800 000 enfants mineurs en 1990, un peu plus âgés que la moyenne des enfants nés illégitimes (tableau 1A).

Restent donc environ 7 à 800 000 enfants nés de parents cohabitants, mais *non légitimés* (1 500 000 - 7 à 800 000). Ces enfants, très jeunes en moyenne, forment un des groupes très caractéristiques de l'évolution récente, puisqu'à la fois définis par leur naissance hors mariage (en hausse) et leur absence de légitimation, en hausse également (tableau 1A).

À l'inverse, il y a de moins en moins d'enfants nés de parents mariés dans les générations récentes : seulement 74% pour celles âgées de moins de cinq ans en 1990 contre 92% pour les plus de quinze ans. Ces enfants sont donc plus âgés que la moyenne (9,6 ans contre 9,3), mais leur poids dans l'ensemble est tellement important (12 millions sur 14) que l'écart à la moyenne ne peut pas être considérable. Leur proportion atteint même 90%, si on adjoint à ces enfants nés légitimes ceux ultérieurement légitimés.

### *Les enfants ayant été séparés d'un de leurs parents*

Les enfants dont les parents ont vécu un moment ensemble avant de se séparer sont en proportion croissante avec l'âge. C'est un effet de cumul au fil du temps. Les enfants de parents séparés sont donc moins souvent très jeunes que d'un âge avancé. Ce phénomène est toutefois partiellement contrebalancé par deux autres. D'une part, les divorces de couples mariés sont devenus de plus en plus fréquents au cours des années 1970 et 1980 avant d'atteindre un palier élevé, au milieu de la seconde décennie. D'autre part, les séparations de couples cohabitants ont sans doute pris une importance rela-

2. Sans doute environ 25% à 0-4 ans, car tous les enfants qui seront légitimés, dans ces générations, ne l'ont pas encore été.

tive croissante pour les enfants nés dans les années 1980, parce que ces unions sont devenues plus nombreuses et qu'elles sont plus fragiles que les mariages. En outre, ces séparations semblent toucher, plus rarement que les divorces, des enfants d'âge avancé.

Sous le jeu de ces facteurs, la proportion d'enfants séparés d'un de leurs parents augmente modérément au fil des âges, en 1990. Ces enfants sont donc en moyenne un peu plus âgés que ceux qui vivent avec leurs deux parents (10,4 ans contre 9,0). Leur nombre, légèrement supérieur à deux millions, est du même ordre que celui des enfants nés hors du mariage (tableau 1B). En proportion du nombre total d'enfants mineurs, c'est environ 15%, contre 85% vivant avec leurs deux parents.

TABLEAU 1B : NOMBRE D'ENFANTS MINEURS (1990)  
SÉPARÉS D'UN DE LEURS PARENTS

Séparés d'un de leurs parents	2 050 000	
séparés, puis famille recomposée*		750 000
séparés, famille restée monoparentale		1 300 000

\* Certaines de ces familles ont pu ensuite se séparer à nouveau et redevenir monoparentales.

Après la séparation, la formation d'un nouveau couple par le parent gardien (généralement la mère) donne à l'enfant un beau-parent (généralement un beau-père), au sein d'une famille "recomposée" comptant à nouveau deux adultes. La proportion d'enfants vivant dans ce type d'environnement familial augmente avec l'âge, par un double effet de cumul : plus les enfants sont âgés, plus sont nombreux ceux qui ont vécu la séparation de leurs parents (cf. le point précédent) et les enfants les plus âgés auront eu, en moyenne, davantage le temps de voir leur parent gardien former un nouveau couple. Mais, en sens inverse, la formation d'un nouveau couple est d'autant plus fréquente que l'enfant est jeune à la séparation, et elle est plus rapide, à défaut d'être finalement plus fréquente, dans les groupes de séparation les plus récents. Ces deux derniers facteurs ne suffisent cependant pas à rendre les recompositions familiales plus courantes chez les jeunes enfants que chez les plus âgés : avant cinq ans, environ un sur quatre des enfants séparés d'un de leurs parents vit avec un beau-parent, contre quatre sur dix à partir de quinze ans. Ces enfants sont donc une minorité parmi les enfants de séparés, moins de 750 000 sur plus de deux millions en 1990 (tableau 1B) ; ils sont aussi plus âgés qu'eux (11,1 ans contre 10,4). On mesure, sur ce dernier indice, la distance entre les deux catégories les plus typiques des changements familiaux récents : les enfants de cohabitants sont jeunes en 1990 (6,4 ans), alors que les enfants dans les familles recomposées sont sensiblement plus âgés (11,1 ans). Il s'agit de deux groupes largement complémentaires.

Les enfants vivant avec un seul parent forment avec lui une "famille monoparentale". Ce sont, parmi les enfants séparés d'un de leurs parents, ceux dont le parent gardien ne s'est pas remis en ménage ou remarié. Sensiblement plus nombreux que ceux dont le parent a formé un nouveau couple — plus de 1,3 million contre moins de 750 000 (tableau 1B) — ils sont aussi plus jeunes qu'eux (10,0 ans contre 11,1), car les enfants les plus âgés ont eu, davantage que leurs cadets, le temps de voir leur parent gardien avec un nouveau conjoint. Nous revenons plus loin sur les caractéristiques de ces enfants.

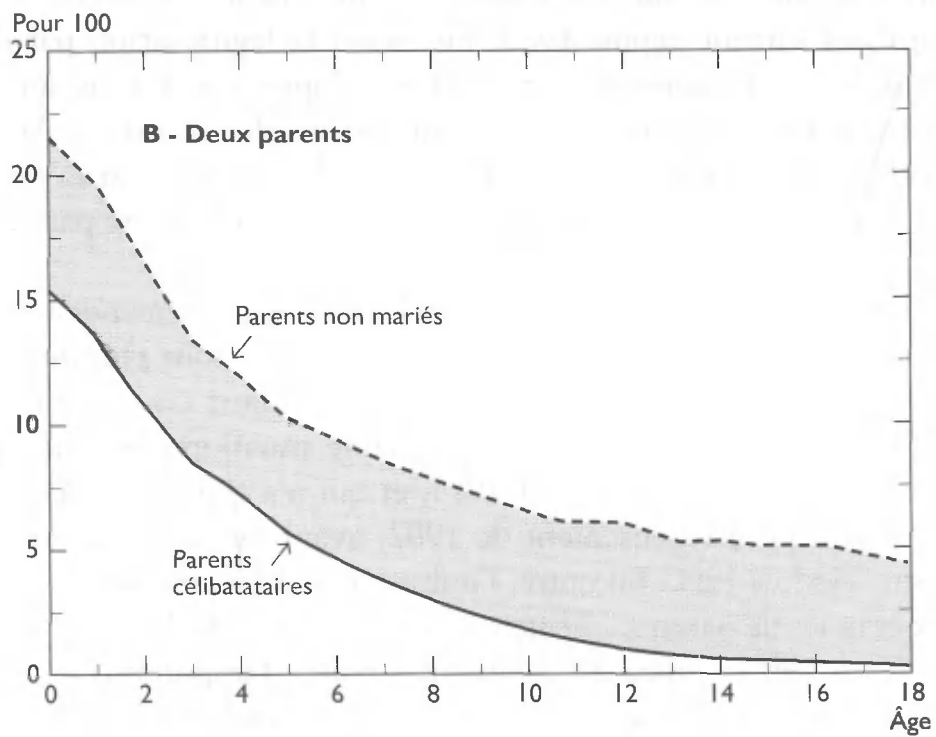
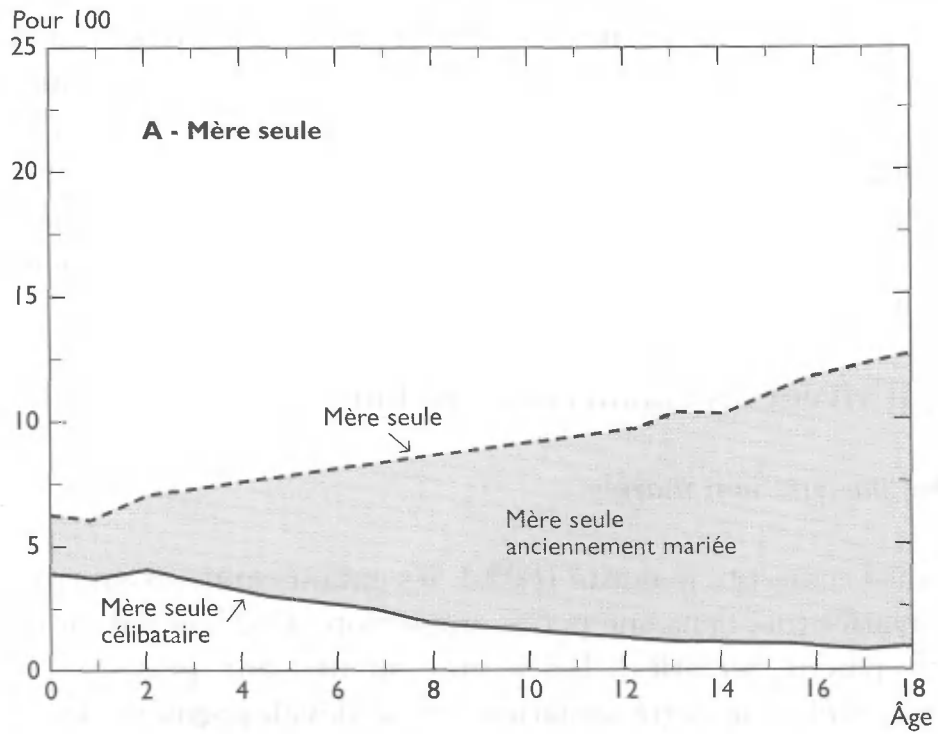
## Avec qui vivent les enfants aujourd'hui ?

### *Des parents non mariés*

Dans l'écrasante majorité (80%), les enfants mineurs vivent avec des parents mariés (ou, dans une petite proportion, avec leur parent gardien et leur beau-parent, remariés). Les jeunes enfants sont, plus souvent que la moyenne, exclus de cette situation car le développement de formes de cohabitation date surtout des années récentes et les enfants qui en sont issus sont nés surtout depuis 1985. En outre, la légitimation par mariage, qui suit souvent ces naissances, ne se fait qu'après un certain délai et elle s'annonce moins fréquente pour les années les plus récentes. Au-delà de dix ans en 1990, la proportion d'enfants chez des parents mariés recule lentement : les ruptures ne sont compensées que partiellement par des remariages.

L'élément marquant est donc la place prise, aux très jeunes âges, par les enfants vivant avec des parents en couple non marié. Ils sont plus de 20% dans l'année de leur naissance, leur proportion reculant ensuite rapidement (figure 1). Ce recul tient à la nouveauté d'une situation qui était rare (sous 3%) aux recensements de 1968 et 1975, et qui n'a commencé à s'accroître, modestement, qu'au recensement de 1982, avant de connaître un puissant essor entre 1982 et 1990. En outre, l'influence de l'âge, essentiellement associée aux couples de parents célibataires (15% des enfants dans l'année de leur naissance, en 1990, contre 2% à dix ans) reflète l'importance des législations par mariage, à mesure que le couple avance dans la durée et son enfant en âge. Les autres couples incluent au moins un partenaire qui a déjà été marié ; l'effet de l'âge de l'enfant disparaît alors, car l'absence de mariage est, dans cette situation, une nouveauté beaucoup moins radicale et, surtout, les enfants âgés sont, le plus souvent, des enfants issus du mariage précédemment rompu. En résumé, la pente forte de la courbe est due au développement de la cohabitation des célibataires, et la montée de son niveau, aux âges élevés, à la fréquence accrue des divorces (tableau 1C).

FIGURE I PART DES ENFANTS QUI NE VIVENT PAS AVEC LEURS PARENTS MARIÉS



Source: Jacques Lavertu "Les enfants et leur environnement familial au recensement de 1990", *Population*, 6, 1993.

**TABLEAU 1C : NOMBRE D'ENFANTS MINEURS (1990)  
NE VIVANT PAS AVEC UN COUPLE MARIÉ**

vivant avec un couple non marié	1 200 000	
couple de célibataires		600 000
couple dont un a déjà été marié		600 000
vivant en famille monoparentale	1 400 000	
mère célibataire		300 000
autres		1 100 000

On retrouve la même dualité de facteurs dans la proportion d'enfants *vivant avec leur mère dans une famille monoparentale*. Cette proportion recule avec l'âge, quand la mère est célibataire: de 4% l'année de la naissance à 2% vers dix ans, en 1990. La valeur initiale est du même ordre que la proportion de mères sans conjoint à la naissance de leur enfant. Le recul avec l'âge reflète la formation d'un couple par ces mères. L'adjonction de cohabitantes célibataires, lorsqu'elles se séparent de leur compagnon, ne compense pas l'effet du premier facteur. En revanche, la proportion d'enfants vivant avec leur mère seule augmente rapidement avec l'âge lorsque celle-ci a déjà été mariée: 2% à deux ans, 6% à dix ans et 11% à dix-huit ans, en 1990. Ce sont, pour l'essentiel, des enfants du divorce dont la mère n'a pas formé un nouveau couple (tableau 1C).

On peut ainsi résumer en deux temps l'évolution, au fil du temps et au fil des âges, de la situation juridique des parents d'enfants mineurs:

- chez les très jeunes enfants (moins de six ans), la proportion de ceux vivant avec des parents non mariés s'est accrue lentement jusqu'en 1982 et brutalement depuis. Les couples cohabitants n'ayant jamais été antérieurement mariés en sont les principaux responsables, par leur présence accrue ou, subsidiairement, par leur rupture;
- chez les plus âgés (onze à quinze ans), l'accroissement est beaucoup moins sensible. Associé presque exclusivement aux familles monoparentales après divorce, il est cependant masqué par le recul de la proportion d'orphelins après décès d'un des parents (non évoqué ici) et minoré par l'inclusion des couples remariés avec les mariés.

### *Des demi-frères ou demi-sœurs*

Environ la moitié des enfants qui vivent avec un beau-parent ont aussi vu naître, de la nouvelle union de leur parent gardien, des demi-frères ou demi-sœurs. Ces enfants sont en nombre croissant avec l'âge, par un effet de cumul multiple: celui déjà signalé pour les enfants séparés d'un de leurs parents, puis pour le sous-ensemble de ceux dont le parent gardien a formé un nouveau couple; s'y ajoute celui lié à la fécondité du nouveau couple (les

enfants les plus âgés ont eu, en moyenne, plus de temps pour voir naître un demi-frère ou une demi-sœur). Mais la fréquence de cette nouvelle naissance, beaucoup plus forte quand l'enfant est jeune à la séparation de ses parents, atténue fortement la portée de ces effets. C'est pourquoi les enfants autour de qui une famille s'est recomposée sont plus jeunes lorsque celle-ci comporte de nouveaux enfants que lorsqu'il n'y en a pas. Sur 14,1 millions d'enfants mineurs, 400 000 ont ainsi des demi-frères ou demi-sœurs plus jeunes qu'eux (tableau 1D).

TABLEAU 1D : NOMBRE D'ENFANTS MINEURS (1990)  
VIVANT AVEC DES DEMI-FRÈRES

vivant avec des demi-frères plus jeunes	400 000
vivant avec des demi-frères plus âgés	500 000

Il faut adjoindre, à ces enfants, leurs demi-frères ou demi-sœurs, si on veut définir le groupe des enfants appartenant à des familles où cohabitent des mineurs de plusieurs lits. Ces demi-frères ou demi-sœurs sont en nombre au moins égal, en fait légèrement supérieur (500 000), et d'âge nécessairement inférieur (tableau 1D). Au total donc, 900 000 enfants (400 000 + 500 000) appartiennent à ces familles multiples, qu'ils soient d'un premier ou d'un deuxième lit. Ce groupe est en expansion, surtout parce que le nombre de séparations augmente, conduisant, par contrecoup, à une augmentation du nombre de recompositions familiales. Les enfants sont donc en moyenne plus jeunes que l'ensemble des enfants de toutes situations.

Au total, on peut retenir quelques indications majeures sur quelques situations familiales dont l'évolution a été remarquable au cours des dernières années. Les trois critères précédemment retenus (relation avec les parents, statut juridique de ceux-ci et position dans la fratrie) s'y combinent, sans que les groupes ainsi définis soient toujours strictement exclusifs les uns des autres.

Trois groupes sont en expansion, deux où les enfants sont jeunes et un où ils sont relativement âgés. Sont jeunes, 7 à 800 000 enfants dont les parents vivaient ensemble à la naissance et n'ont pas légitimé ensuite l'enfant en se mariant (certains de ces enfants ont vu aujourd'hui leurs parents se séparer). Jeunes aussi, 500 000 enfants dans des familles où figuraient déjà demi-frères ou demi-sœurs issus d'un précédent lit. Sont au contraire relativement âgés les enfants vivant avec un seul parent, celui-ci ayant été marié (900 000 enfants); on peut y ajouter 400 000 enfants vivant dans une famille recomposée après la séparation de leurs parents, sans qu'y soient nés de nouveaux enfants. Ce sont donc au total 1,3 million d'enfants (900 000 + 400 000) relativement âgés, ayant en commun d'être séparés d'un de leurs parents.



Mais on a isolé de ce groupe 300 000 enfants vivant seuls avec leur mère, célibataire. Ces enfants, jeunes en moyenne, ne sont pas en effet en expansion numérique aussi forte que les précédents.

Enfin, se compensent partiellement au sein du groupe des enfants vivant aujourd'hui avec des parents mariés, l'augmentation et la jeunesse des enfants légitimés (7 à 800 000) avec la régression et l'âge plus avancé des enfants nés légitimes (plus de 10 millions). L'ensemble forme l'écrasante majorité de la population des enfants mineurs.

En proportion du total, les groupes dont le développement numérique est au centre même de cet article atteignent aujourd'hui environ 20%. Nettement minoritaires, ils ont cependant cessé d'être marginaux.

## Une comparaison franco-canadienne<sup>3</sup>

### La situation familiale des enfants à leur naissance

Peu d'enfants voient leur charge assumée à la naissance par un seul parent, généralement leur mère encore célibataire. Ce sont, depuis vingt ans, 3% ou 4% des enfants en France et 5% ou 6% au Canada (environ 5% au Québec).

Il en va tout autrement de la proportion d'enfants nés de couples non mariés. Cette proportion s'est fortement accrue en France et au Canada, mais sensiblement plus vite dans le premier pays, où elle atteint 17% vers 1985 et 26% vers 1990, contre 14% au Canada vers la fin des années 1980. Mais au sein même du Canada, les disparités sont encore plus fortes qu'entre les deux pays, puisque la moyenne de 14% masque un écart considérable entre la province de Québec (31%) et le reste du Canada (9%), soit un niveau sensiblement plus élevé qu'en France à la même période dans un cas et beaucoup moins dans l'autre.

Les naissances issues de parents remariés ont augmenté elles aussi, mais beaucoup moins que les précédentes, passant de 2% à 5% en vingt ans pour l'ensemble du Canada; le niveau atteint est à peine moindre (4%) pour le Québec. En France, les ordres de grandeur sont sans doute proches, bien que les résultats n'aient pas été fournis par les enquêtes récentes.

Enfin, les naissances dans un premier mariage ne représentent plus 90% des naissances, comme en France ou au Canada vers la fin des années 1960, mais seulement 74% en France vers 1985 et 65% vers 1990 (et moins encore dans les années plus récentes), et seulement 75% au Canada à la fin des

---

3. D'après Festy P. 1994 "L'environnement familial des enfants en France et au Canada", *Cahiers québécois de démographie*.

années 1980. La disparité est cependant importante entre le Québec, où la proportion, de 60%, est moins élevée qu'en France, et le reste du Canada, qui, à 80%, dépasse la France.

Au total donc, la forme familiale la plus courante à la naissance des enfants a nettement reculé au cours des vingt dernières années. Cette évolution se traduit, non pas par une augmentation du nombre de mères célibataires, autrefois forme essentielle de la fécondité hors mariage, mais par le développement rapide de naissances dans des couples non mariés, qui fait sortir cette situation de la marginalité où elle était encore dans les années 1960. Ce mouvement des naissances épouse de très près celui qu'a connu le nombre même de ces couples et que reflète, en l'inversant, l'évolution du nombre des mariages.

L'analyse complémentaire de quelques données françaises permet de préciser les mécanismes en jeu.

- Ces évolutions se sont faites sans que, au fil des années, changent sensiblement la fécondité des couples mariés et celle des couples non mariés (Toulemon 1994). La hausse des naissances de parents cohabitants reflète donc directement et simplement l'augmentation du nombre de ces unions, et non un changement de comportement au sein de ces couples. Cela n'exclut pas, pour autant, que la meilleure acceptation des naissances hors mariage ait contribué au développement de la vie en cohabitation.
- En effet, la grossesse d'une femme non mariée ne déclenche plus aussi souvent le mariage qui donne à l'enfant un statut de légitimité dès son accouchement (Toulemon 1994). Vers 1970, deux sur trois de ces grossesses étaient marquées par le mariage de la femme enceinte ; vers 1990, ce n'est plus le cas qu'une fois sur sept, soit environ cinq fois moins souvent.
- Cette tendance se confirme ensuite après l'accouchement. Une proportion moins forte qu'autrefois des enfants nés hors mariage sont légitimés par le mariage ultérieur de leurs parents : un enfant sur trois vers 1990 contre un sur deux dans les années 1970.
- Mais si, de la vie prénatale à la vie postnatale, un ensemble convergent de comportements éloigne du mariage les parents et leurs enfants, ceux-ci ne sont toutefois pas privés de tout statut juridique. La " reconnaissance " par les deux parents, qui donne aux enfants un statut à peu près équivalent à la légitimité, est devenue plus fréquente et plus précoce au cours des mêmes années. En vingt générations, la proportion d'enfants reconnus après être nés hors mariage est passée de 7 à plus de 9 sur 10 (et d'un à deux tiers dès la déclaration de naissance). On peut estimer qu'aujourd'hui seuls les enfants nés de mère célibataire, ou, ce qui est peu différent, de père inconnu, ne font pas l'objet de cette " reconnaissance ". En revanche, en France comme d'ailleurs au Québec, tous les enfants dont les deux

parents vivaient ensemble à leur naissance, mariés ou non mariés, bénéficient des mêmes droits liés à leur filiation (Prioux 1994).

Au total, la distance prise par les adultes à l'égard du droit en matière conjugale n'a pas son équivalent pour les enfants. Cela n'implique pas pour autant que le devenir familial des enfants soit le même pour les enfants nés dans le mariage et en dehors de celui-ci.

### **La relation avec les deux parents après la naissance**

La séparation des parents après la naissance de leur enfant est sensiblement plus fréquente lorsque ces parents n'étaient pas mariés. La mesure précise du phénomène est cependant difficile. Après la naissance, les parents peuvent se marier (et légitimer ainsi leur enfant); ne tiendra-t-on compte que des épisodes où les couples sont encore cohabitants, pour mesurer la fragilité spécifique de ce type d'union, ou combinera-t-on les séparations qui clôturent ces épisodes et les divorces qui mettent un terme à la vie commune des couples légalisés? La deuxième acception est, on le voit, plus large que la première. L'analyse des données canadiennes en utilise une troisième, plus large encore, en regroupant dans une cohorte les enfants dont les parents vivaient en couple non marié à leur naissance ou avaient vécu ainsi avant de se marier et d'avoir leur enfant. Or, la séparation des parents non mariés paraît sans doute d'autant plus fréquente, par rapport à celle des mariés, que la définition du groupe des non mariés est plus restrictive. On peut le vérifier en déterminant le coefficient multiplicateur qui unit les proportions d'enfants séparés d'un de leurs parents, selon que ceux-ci étaient mariés ou non.

Pour les enfants nés en France en 1977-1979 et suivis jusqu'à six-huit ans, la "surfragilité" des parents non mariés est au moins de 4 avec la première définition, contre 2 avec la deuxième (tableau 2). Pour les enfants nés au Canada et suivis jusqu'à six ans, le rapport est égal à 3 dans les générations 1971-1973 et à 2,6 dans les générations 1981-1983. Avec une même définition dans les mêmes générations, la surfragilité des parents non mariés paraîtrait vraisemblablement plus forte au Canada qu'en France. Elle est en outre plus forte dans le reste du Canada (rapport = 3) qu'au Québec (rapport = 2), à six ans dans les générations 1981-1983.

TABLEAU 2: PROPORTION DES ENFANTS AYANT VU LEURS PARENTS SE SÉPARER, SUIVANT LE STATUT CONJUGAL DE CEUX-CI

statut conjugal	FRANCE		CANADA			
	(1)		(2)	(3)	Québec	hors Québec
	(a)	(b)	(c)	(c)	(c)	(c)
mariés	8,4%	8,4%	6%	8%	11,1%	7,1%
non mariés	35,0%	17,0%	18,0%	23,1%	22,5%	22,9%
rapport nm/m	4,0	2,0	3,0	2,6	2,0	3,0

- (1) enfants nés en 1977-1979 âgés de six-huit ans;  
 (2) enfants nés en 1971-1973 âgés de six ans;  
 (3) enfants nés en 1981-1983 âgés de six ans;  
 (a) non mariés = parents toujours restés hors du mariage;  
 (b) non mariés = parents hors du mariage à la naissance de leur enfant;  
 (c) non mariés = parents vivant ou ayant vécu hors du mariage.

Sources: d'après: Festy P. 1994 "L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants", *Population*, 6 et Marcil-Gratton N. 1993 "Growing Up With a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measurements" in Hudson J. et Galaway B. éd. *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc.

Ces résultats rejoignent les précédents, où les naissances hors mariage (et en particulier celles de parents vivant ensemble sans être mariés) se révélaient plus fréquentes en France qu'au Canada et, pour ce dernier, plus fréquentes au Québec que dans le reste du pays. Plus la proportion de naissances hors mariage est élevée, moins est grand l'écart entre parents mariés et non mariés en matière de séparation. On peut ainsi raisonnablement supposer que le non-mariage retient en priorité des couples fortement exposés au risque de séparation, dont la spécificité se dilue à mesure que le groupe s'élargit et que son processus de formation perd en sélectivité. Le non-mariage ne serait donc pas cause de fragilité et la proportion d'enfants nés de parents non mariés dans une génération ne saurait être le facteur déterminant de la fréquence des séparations vécues par l'ensemble des enfants. Cela n'exclut pas — bien au contraire — que la proportion d'enfants séparés d'un de leurs parents augmente au fil des générations, à mesure qu'augmente la part des enfants nés de parents non mariés.

En France, cette proportion était un peu inférieure à 17% au moment où les enfants nés en 1967-1970 atteignaient leur majorité, soit dix-huit ans. On peut d'ores et déjà estimer que cette proportion atteindra 25% dans les générations formées vers 1980. On sera ainsi passé d'un enfant sur six à un enfant sur quatre ayant vécu une partie de son enfance éloigné d'un de ses parents. Au Canada, les résultats sont plus élevés: 23% dès les générations

1961-1963 et près de 30% sans doute dix générations plus tard. Le mouvement semble se prolonger dans les cohortes plus récentes (1981-1983), où, à six ans, 18% des enfants ont déjà été séparés d'au moins un parent; c'est 5 points de plus que dix ans plus tôt (et 10 de plus que vingt ans auparavant). L'écart entre le Québec et le reste du Canada est minime: dans un cas comme dans l'autre, la proportion des enfants éloignés d'un de leurs parents avant dix-huit ans approche 30% dans les générations 1971-1973, mais les tout jeunes sont atteints beaucoup moins au Québec qu'ailleurs.

### Recomposition familiale après la séparation

Généralement confié à un de ses parents après la séparation, l'enfant forme avec celui-ci une famille monoparentale, jusqu'à l'éventuelle formation du nouveau couple qui lui donne un beau-parent, parfois ensuite des demi-frères ou des demi-sœurs. Le vocabulaire et les modes d'analyse de cet épisode familial souffrent souvent d'imprécision (Leridon 1993). Convenons donc que nous parlerons de recomposition lorsque le parent gardien forme un nouveau couple, qu'il s'agisse d'un mariage ou d'une union libre. Nous distinguerons parfois entre père gardien et mère gardienne, mais en l'absence de cette distinction, le poids des mères est largement prépondérant en France comme au Canada. Notons que, si le nouveau couple forme une union libre, le "beau-parent" n'a aucun lien juridique avec son conjoint ni avec l'enfant.

À quinze-dix-huit ans, 42% des enfants français nés en 1967-1970 et séparés de leur père ou de leur mère ont déjà vu parent gardien former un nouveau couple (tableau 3). La proportion mesurée au Canada dans des conditions voisines (générations 1971-1973 à seize ans) est sensiblement supérieure: 61%. Cette recomposition plus fréquente est également plus rapide: elle survient en moyenne trois ans après la séparation contre 3,5 ans en France. Signe complémentaire d'une recomposition plus intense au Canada qu'en France, la fréquence des séparations dans la nouvelle union est un peu moins élevée chez les parents et beaux-parents canadiens (28% contre 36% pour les couples français).

TABLEAU 3 : PROPORTION DES ENFANTS AYANT VU LEUR PARENT GARDIEN COMPOSER UN NOUVEAU COUPLE SUIVANT LE SEXE DU PARENT GARDIEN ET LE STATUT CONJUGAL DES PARENTS À LA NAISSANCE DE L'ENFANT<sup>a</sup>

Devenir du parent gardien	FRANCE	CANADA				
	Ensemble	Ensemble	Parent gardien		Statut conjugal	
			Père	Mère	Mariés	Non mariés
Pas de recomposition	58%	39%	28%	44%	53%	25%
Recomposition	42%	61%	72%	56%	47%	75%
dont: séparation ultérieure <sup>b</sup>	15%	17%			9%	40%
Durée moyenne (années) <sup>c</sup>	3,5	3,0	2,5	3,3		

- France: enfants nés en 1967-1970 âgés de quinze-dix-huit ans. Canada: enfants nés en 1971-1973 âgés de seize ans; non mariés = parents vivant ou ayant vécu hors du mariage.
- Fréquence des séparations ultérieures (séparations ultérieures/recompositions): France = 0,36 ; Canada = 0,28 ; mariés = 0,19 ; non mariés = 0,53.
- Intervalle moyen entre séparation et première recomposition.

Sources - d'après: Leridon H. et Villeneuve-Gokalp C. 1994 *Constance et inconstances de la famille*. Paris, INED/PUF, 341p (Travaux et documents de l'INED, n° 134); et Marci-Gratton N. "Growing Up with a Single Parent, a Transitional Experience? Some Demographic Measurements", dans Hudson J. et Galaway B. éds *Single Parent Families. Perspectives on Research and Policy*. Toronto, Thompson Educational Publishing, Inc.

La recomposition est plus fréquente et plus précoce, en France comme au Canada, lorsque le père est gardien plutôt que la mère (au Canada, dans la même cohorte que précédemment, 72% des enfants confiés à leur père et 56% des enfants confiés à leur mère voient leur parent gardien former un nouveau couple avant qu'ils aient atteint seize ans<sup>4</sup>); la durée moyenne entre séparation et nouvelle union est 30% plus longue pour les mères gardiennes que pour les pères. La recomposition est aussi nettement plus fréquente, en France comme au Canada, lorsque le couple rompu avait cohabité sans se marier (75% au Canada contre 47% pour les couples qui n'avaient connu que le mariage; mais les recompositions issues du premier groupe se rompent ensuite plus fréquemment que celles issues du second, avant que l'enfant atteigne seize ans: 53% contre 19%).

Mais davantage encore que le statut juridique de l'union rompue, c'est l'âge de leur mère au moment de la séparation qui détermine la proportion des enfants qui verront celle-ci former ensuite une nouvelle union: en France, pour les seules femmes ayant été mariées, c'était 68% pour celles qui

4. Pourtant, les enfants confiés au père sont en moyenne plus âgés que les enfants confiés à la mère. La durée qui les sépare de l'âge de 16 ans est donc moins longue.

ont connu la séparation avant trente ans contre 31% pour les plus âgées<sup>5</sup>. Plus jeunes que les mariées à la séparation, les non mariées bénéficient ainsi de recompositions plus fréquentes sans qu'il soit probablement nécessaire d'invoquer leur statut juridique spécifique. Il est donc vraisemblable que le poids des unions libres dans les formes conjugales qui ont conduit à la séparation joue ensuite un faible rôle dans la fréquence des recompositions, et n'explique les différences constatées ni d'un pays à l'autre, entre la France et le Canada, ni au fil du temps, des cohortes anciennes vers les plus récentes. D'ailleurs, sur ce dernier point, les évolutions semblent faibles: on estime qu'en France, la fréquence des recompositions par le parent gardien est passée de 45% à 50% entre les générations d'enfants nées avant 1970 et les générations nées vers 1980. Davantage que sur la fréquence, l'évolution porte sur le calendrier de formation de nouveaux couples, deux fois plus rapide, en moyenne, dans la cohorte la plus récente. L'augmentation du nombre de familles recomposées, si souvent soulignée aujourd'hui, ne correspond guère à une fréquence accrue des recompositions, mais est liée presque exclusivement à la hausse du nombre de séparations, qui a étendu le nombre d'enfants susceptibles de voir leur parent former un nouveau couple.

## Conclusion

Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes efforcé de mesurer un phénomène contemporain majeur: une proportion accrue d'enfants vivant une partie ou l'ensemble de leur minorité dans une situation familiale autre que la forme traditionnelle offerte par des parents mariés. Deux événements ont connu un développement remarquable: la naissance dans un couple cohabitant sans mariage et la séparation ou le divorce des parents. La fréquence plus élevée de ce dernier événement s'accompagne d'une hausse du nombre de "recompositions" familiales, incluant éventuellement demi-frères ou demi-sœurs.

Quelles conséquences peut-on attendre de telles évolutions?

Distinguons, sommairement, des répercussions possibles sur le niveau de vie des enfants et d'autres sur le mode de vie de ceux-ci. Les premières relèvent de l'économie et les secondes davantage du psychologique et du sociologique. On les pressent cependant interdépendantes, en particulier par les effets que peuvent avoir des variations du niveau de vie sur divers com-

5. L'âge du père gardien a beaucoup moins d'importance (Festy 1994).

portements. L'exemple des enfants du divorce nous suggérera quelques voies de réflexion dans ces domaines.

Des études américaines (Duncan, Hoffman 1985) ont montré que la séparation des époux entraînait une chute du niveau de vie, pour la mère gardienne de ses enfants, et que ce niveau de vie ne retrouvait la valeur et l'évolution que lui aurait données le maintien de la vie commune qu'en cas de recomposition familiale, avec un nouveau conjoint pour la mère, qui est un beau-père pour les enfants. Hors de ce nouveau couple, la famille monoparentale continue de subir durablement le déficit économique imposé par la rupture. Des données françaises confirment ces analyses. Elles retiennent la propriété du logement comme indicateur du niveau de vie: la séparation contraint souvent à abandonner la propriété du dernier domicile conjugal et la proportion de femmes propriétaires ne retrouve le niveau qu'elle aurait pu atteindre dix ans plus tard, dans une vie conjugale prolongée, que lorsque la divorcée a " refait sa vie " avec un autre compagnon. La situation de celles restées seules demeure gravement déficitaire.

Mais les études françaises ajoutent deux points importants:

- le déficit économique des femmes restées seules est d'autant plus sévère que celles-ci appartiennent à une catégorie sociale défavorisée. Profond pour les ouvrières, moindre pour les employées, il est nul pour les cadres. Ces dernières retrouvent ainsi le niveau de vie espéré, même sans le soutien d'un nouveau conjoint;
- à âge égal et niveau social égal (cadre, employés, ouvriers), la proportion de propriétaires est moindre, avant même la séparation, chez les futurs divorcés que chez ceux dont le mariage dure.

Soit, en reprenant dans l'ordre chronologique: les femmes qui divorcent sont, dès leur mariage, différentes (niveau de vie moindre) des autres mariées; la chute économique qu'elles subissent à la séparation n'est ensuite comblée que si elles forment une nouvelle union ou si elles ont une profession élevée. On retiendra donc, pour étudier le comportement des enfants après la séparation des parents:

- que les conséquences du divorce peuvent être différentes dans l'immédiat et à plus long terme. La substitution d'un beau-père au père dont l'enfant est séparé peut être un élément de cette dynamique;
- que les conséquences du divorce peuvent être différentes dans des catégories sociales différentes;
- que la référence à laquelle comparer les enfants de divorcés n'est sans doute pas constituée par les enfants de couples mariés, mais par les enfants de divorcés eux-mêmes, avant qu'ils n'aient connu la séparation ou tels qu'on peut supposer qu'ils seraient devenus en l'absence de séparation.



À chacun de ces éléments correspondent des précautions méthodologiques qu'il serait d'autant plus grave d'ignorer que les conclusions à tirer des études scientifiques relèvent d'un domaine particulièrement sensible. Le divorce *cause-t-il* chez les enfants des troubles psychologiques, des retards scolaires; est-il *responsable* de carrières professionnelles moins favorables, d'une vie familiale à son tour instable, etc.? Des données anglaises sur la génération 1958 montrent par exemple que les enfants ayant vécu séparés d'un de leurs parents quittent plus tôt l'école et le foyer familial, se marient plus précocement et ont plus souvent des enfants hors mariage que les enfants élevés dans un couple uni. Ces relations subsistent à milieu social égal, mais la plupart cessent d'être significatives si on multiplie les points de ressemblance entre les mariages rompus et les autres mariages, en y incluant par exemple l'intérêt que les parents portaient à l'éducation des enfants, l'existence de tensions au sein du couple, la présence d'enfants conçus hors du mariage, etc. (Ní Bhrolcháin, Chappell, Diamond 1994)

En inscrivant comme prioritaires les recherches à venir sur les conséquences des nouvelles formes familiales pour la vie des enfants, gardons présente à l'esprit cette invitation de deux collègues américains: "Un des défis majeurs de la recherche dans la prochaine décennie sera d'expliquer la moindre réussite scolaire des enfants de familles monoparentales, en faisant la part de ce qui revient à la rupture du couple et à la spécificité originelle des personnes touchées par cette rupture" (McLanahan, Booth, 1989).

---

## Bibliographie

- DUNCAN G., HOFFMAN S., 1985, *Economic Consequences of Marital Instability, in Horizontal equity, uncertainty and well-being*, Chicago University Press
- MC LANAHAN S., BOOTH K., 1989, "Mother-only families: problems, prospects and politics", *Journal of Marriage and the Family*
- LERIDON H., 1993, "Recomposer les familles dans les sources statistiques", in Meulders-Klein M. T. et Théry I. eds *Les recompositions familiales aujourd'hui*. Paris, Nathan

En 1994, année de la famille, les *Cahiers québécois de démographie* et *Population* ont consacré des numéros spéciaux à l'enfant. En 1997, le Congrès général de la population de l'Union internationale pour l'étude scientifique de la population -UIESP- (Pékin, octobre 1997) a consacré une séance à un thème voisin.

On trouvera ci-dessous la table des matières des deux revues et le programme du congrès.

1. *Cahiers québécois de démographie* 1994, n1 et 2, L'enfance  
 BUMPASS L., « L'enfant et les transformations du milieu familial aux États-Unis », n1, p27-52  
 DANDURAND R., "Pour une définition de l'enfance contemporaine: une conception élargie du parentage", n2, pp341-357  
 DENIS H., DESJARDINS B., LÉGARÉ J., MARCIL-GRATTON N., "Les enfants de la monoparentalité hier et aujourd'hui", n1, pp53-74  
 FESTY P., «L'environnement familial des enfants en France et au Canada», n1, pp11-25.  
 GARFINKEL I., McLANAHAN S. S., "Les enfants des mères seules: précarité économique et politiques sociales", n2, pp174-206  
 JOYAL R., "L'enfant et les lois: à la recherche d'un statut", n2, pp243-256  
 LEFEBVRE P., MERRIGAN P., "Le bien-être économique des enfants au Canada: changements et conséquences des politiques sociales", n2, pp207-242  
 LESPÉRANCE A., "L'espérance de scolarisation ou de vie scolaire des jeunes au Québec", n1, 1994, pp103-120  
 LICHTER D. T., "Environnement familial et bien-être économique des enfants américains", n2, pp151-177  
 MASUY-STROOBANT G., "La mortalité infantile en Europe et au Canada: un problème résolu?", n2, pp297-340  
 MONTIGNY G., "L'enquête longitudinale nationale sur les enfants", n1, pp121-133  
 ROLLET C., "La santé du premier âge sous le regard de l'État", n2, pp257-295
2. *Population*, n6, 1994, L'enfant dans la famille. Vingt ans de changements  
 BOZON M., VILLENEUVE-GOKALP C., "Les enjeux des relations entre générations à la fin de l'adolescence", pp1527-1555  
 CALOT G., "Droit fiscal, état matrimonial et nombre d'enfants", pp1473-1500  
 CONDRAN G. A., FURSTENBERG F. E., "Évolution du bien-être des enfants et transformations de la famille américaine", pp1613-1635  
 DUNCAN G. J., YEUNG J. W., RODGERS W., «Les familles monoparentales aux États-Unis. Dynamique, niveau de vie et conséquences sur le développement de l'enfant", pp1419-1435  
 EKERT-JAFFÉ O., "Chiffrer une évolution du coût de l'enfant? Changement de société, mise en cause des concepts", pp1389-1418  
 ERMISCH J., "Économie, politique et changement familial", pp1377-1387  
 FESTY P., "L'enfant dans la famille. Vingt ans de changement dans l'environnement familial des enfants", pp1245-1296  
 LEFRANC C., THAVE S., "L'évolution de l'environnement familial des enfants", pp1297-1320  
 LESTHAEGHE R., MOORS G., "Expliquer la diversité des formes familiales et domestiques. Théories économiques ou dimensions culturelles", pp1503-1525  
 MARTIN C. "Diversité des trajectoires post-désunion. Entre le risque de solitude, la défense de son autonomie et la recomposition familiale", pp1557-1583  
 NÍ BHROLCHÁIN M., CHAPPELL R., DIAMOND I., "Scolarité et autres caractéristiques socio-démographiques des enfants de mariages rompus", pp1585-1612  
 PRIOUX F., "Le droit et les familles non mariées en France ", pp1347-1373  
 RAINWATER L., SMEEDING T. M., "Le bien-être économique des enfants européens. Une perspective comparative", pp1347-1449

- TOULEMON L., "La place des enfants dans l'histoire des couples", pp1321-1345  
VALETAS M.-F., "Le paiement des pensions alimentaires en France et en Russie", pp1451-1471
3. **Congrès général de la population**, Pékin, octobre 1997. Transformations de la famille: le point de vue des enfants
- CLARKE L., COOKSEY E., JOSHI H., WIGGINS R., McCULLOCH A., "Consequences of family disruption? : models of the cognitive development of children in longitudinal data from Britain and USA", 18p  
FESTY P., "L'enfant au centre des configurations familiales: collecte et analyse des données" 16p  
GAUTHIER A.-H., "Inequalities in children's rearing environment: the case of Britain in the 1990s", 10p  
JUBY H., LE BOURDAIS C., "Where have all the children gone? Comparing mothers' and fathers' declarations in retrospective surveys", 20p  
NÍ BHROLCHÁIN M., "Causality and "divorce effects": some sceptical comments on standards of evidence", 19p  
VALETAS M.-F., "Une famille, plusieurs noms: les enfants et le nom de leur mère après un divorce, en France et en Russie", 12p  
VILLENEUVE-GOKALP C., "La double famille des enfants de parents divorcés", 14p